

DELIBERATION
SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 25 JUIN 2015

Nombre de Conseillers : 19
En exercice : 19
Présents : 15
Pouvoirs : 0
Votants : 15

Date de convocation du Bureau Communautaire :
Le 17/06/2015

Le 25 juin 2015, le Bureau de la Communauté de Communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Bernard GRISON au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

Présents : Jean-Claude AUBERT, Christian BAISE, Marie Jeanne BEGUET, Yves DUMOULIN, Jacky DUTRUC, Bernard GRISON, Vincent LAUTIER, Raymond MOUSSY, Marc PECHOUX, Pierre PERNET, Bernard REY, Anny SANLAVILLE, Etienne SERRAT, Richard SIMMINI, Martial THEVENET.

Absents excusés : Brigitte COULON, Daniel DOMPOINT, Richard PACCAUD, Frédéric VALLOS.

Secrétaire de séance : Christian BAISE.

OBJET : **CULTURE-PATRIMOINE** : **Annulation de la délibération n°2015B07 du 23/04/2015 et demande de subvention pour extension du Pays d'art et d'histoire à 19 communes.**

Mme Marie Jeanne BEGUET, Vice-Présidente en charge de la Culture et du Patrimoine, rappelle que la mise en œuvre du label Pays d'art et d'histoire fait l'objet d'une convention avec le Ministère de la Culture et de la Communication (DRAC) qui prévoit le financement d'actions de médiation structurantes.

En 2015, ces actions portent sur les dépenses suivantes :

- Programmation culturelle annuelle : ateliers créatifs jeune public et adultes, animations dans le cadre des Journées européennes du patrimoine, accueil de la péniche du Centre de culture scientifique et technique (CCSTI) pour ateliers scolaires.
- Formation des guides conférenciers.
- Création d'outils pédagogiques pour les scolaires : kit pédagogique sur le pisé.
- Communication sur les différentes manifestations patrimoniales.
- Extension du Pays d'art et d'histoire à l'ensemble de la communauté de communes Dombes Saône Vallée avec le recrutement d'un assistant.

Par délibération 2015B07 du 23 avril 2015, le bureau communautaire a approuvé la programmation 2015 de ces actions dans la cadre du label Pays d'art et d'histoire ainsi que leur plan de financement, et sollicité les aides de la DRAC Rhône-Alpes.

Une erreur s'est glissée dans le tableau de financement et il convient de rapporter la délibération 2015B07 et délibérer à nouveau sur le plan de financement de ces actions. La principale modification porte sur le montant d'aides attendues de la DRAC (20 000 € au lieu de 19 000 € HT).

Le coût de ces actions pour 2015 est inchangé et estimé à 54 000 €.

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité :

- ✓ **Rapporte** la délibération 2015B07 du 23 avril 2015, approuvant notamment le plan de financement des actions structurantes pour 2015 du label Pays d'art et d'histoire.
- ✓ **Approuve** la programmation 2015 des actions suivantes dans le cadre du label Pays d'art et d'histoire ainsi que leur plan de financement :

ACTIONS	DEPENSES HT	FINANCEMENT DRAC
Programmation culturelle	12 000	3 000
Formation	3 000	1 000
Création d'outils pédagogiques	6 000	3 000
Communication (dépliant JEP, rendez-vous aux jardins, laissez-vous conter, brochure scolaire)	13 000	3 000
Extension du pays d'art et d'histoire	20 000	10 000
Total	54 000	20 000
Reste à charge CCDSV		34 000

- ✓ **Sollicite** pour cette programmation 2015 les aides de la DRAC Rhône-Alpes.
- ✓ **Mandate** le président pour effectuer toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires à cette demande.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le : **01 JUIL. 2015**
N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20150625-2015B18-CP
Affichage le : **01 JUIL. 2015**

A Trévoux, le 25/06/2015

Le Président,
Bernard GRISON


